

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 01050
Numéro SIREN : 480 772 326
Nom ou dénomination : REALITES MAITRISE D'OUVRAGE

Ce dépôt a été enregistré le 23/04/2021 sous le numéro de dépôt 7321

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 3 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un,
Le 3 mars,
A 15 heures

Déposé au Greffe
le 23 AVR. 2021
sous le N° 3381
RCS N° 06 B 1050

La société REALITES, société anonyme au capital de 23 356 249,33 euros, dont le siège social est sis 1 Impasse Claude Nougaro - CS 10333 - 44803 SAINT HERBLAIN Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 451 251 623, représentée par Monsieur Yoann CHOIN-JOUBERT, Président Directeur Général,

Agissant en qualité d'associé unique de la société REALITES MAITRISE D'OUVRAGE, a pris les décisions suivantes :

- ✓ Nomination de Monsieur Thomas LIERMAN en qualité de Directeur Général Délégué
- ✓ Questions diverses ;
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de nommer, pour une durée indéterminée et conformément à l'article 17.2 des statuts :

- **Monsieur Thomas LIERMAN**
Né le 30/10/1973
A PARIS (75)
Demeurant professionnellement : 1 Impasse Claude Nougaro - CS10333 -
SAINT-HERBLAIN CEDEX
De nationalité française

en qualité de Directeur Général Délégué de la Société à compter du 8 mars 2021

Monsieur Thomas LIERMAN exercera ses fonctions de Directeur Général Délégué conformément aux dispositions légales et statutaires, notamment conformément à l'article 17.2 des statuts.

Il disposera ainsi des pouvoirs pour représenter la Société et signer tous documents nécessaires, à l'effet de mener à bien les projets dont il a la charge.

Les fonctions des directeurs généraux délégués restent encadrées par les procédures et le système de gouvernance de l'entreprise. Monsieur Thomas LIERMAN prend acte de ce système de procédure et prend l'engagement de s'y conformer scrupuleusement, engageant ainsi sa responsabilité face à l'actionnariat unique de la Société.



Par ailleurs, au titre de son mandat, Monsieur Thomas LIERMAN aura les pouvoirs qui lui sont octroyés par les statuts de la Société et plus particulièrement par l'article 17.4 desdits statuts dans la limite du respect des procédures de l'entreprise et des décisions prises par l'actionnaire unique et le Président de la Société.

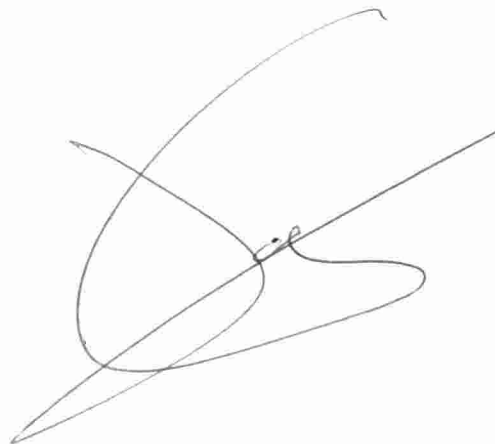
L'associé unique prend acte du fait que Monsieur Thomas LIERMAN a d'ores et déjà déclaré qu'il accepterait les fonctions de Directeur Général Délégué qui viendraient à lui être conférées, et qu'il remplissait toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société REALITES
Monsieur Yoann CHOIN-JOUBERT, PDG

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'Y' shape with a horizontal line crossing it, and a long, sweeping line extending from the bottom left towards the right.

DÉCLARATION D'ACCEPTATION DES FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Je soussigné, **Monsieur Thomas LIERMAN**, né le 30 octobre 1973, à PARIS (75), de nationalité française, qui demeure professionnellement 1 Impasse Claude Nougaro – CS10333 - 44803 SAINT HERBLAIN CEDEX

Déclare accepter les fonctions de Directeur Général Délégué de la société REALITES MAITRISE D'OUVRAGE, société par actions simplifiée au capital de 14.439.500 euros, siège social 1, Impasse Claude Nougaro – CS 10333 – 44803 SAINT-HERBLAIN Cedex, SIREN 480 772 326 RCS NANTES.

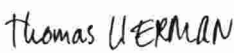
Je déclare en outre que ces fonctions seront exercées, à compter du 8 mars 2021, dans les conditions et pour la durée définies dans la décision de nomination.

Fait à SAINT-HERBLAIN, le 8 mars 2021

Monsieur Thomas LIERMAN

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général Délégué de la société REALITES MAITRISE D'OUVRAGE »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général Délégué de la société REALITES MAITRISE D'OUVRAGE

DocuSigned by:

93D802B8F34F47D...